

Formation AIPR Encadrant - initial ou recyclage

Public :

Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux)

Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

Prérequis :

Aucun

Durée :

1 jour (7 heures)

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le participant est capable de :

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DTDICT et le guide technique.

Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.

S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Programme :

Contexte et réglementation

- Les enjeux de la réglementation anti-endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT, CT-DICT conjointe, ATU)
- Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

La mise en œuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan

- Lectures de plan et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

Travailler à proximité des réseaux

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- L'apport éventuel des exploitants
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

En cas d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Evaluation

- Test théorique nationale (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Méthodes pédagogiques :

La formation AIPR Encadrant s'appuie sur une pédagogie active et progressive, alternant apports théoriques, études de cas, échanges d'expériences, exercices pratiques et mises en situation.

L'objectif est de garantir la compréhension des obligations réglementaires, des bons comportements sur chantier, et la préparation à l'évaluation finale.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.

Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.